

Chambre se forme en comité plénier à sa première séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi des juges pour prescrire que certaines pensions seront versées aux juges de la Cour Suprême du Canada, de la Cour d'Échiquier du Canada, et des Cours Supérieures, lorsqu'ils prendront leur retraite, et pour prescrire une diminution des traitements des juges de la Cour Supérieure demeurant en fonction après avoir atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

ACHAT PAR L'ÉTAT DES ACTIONS PRÉSENTEMENT DÉTENUES PAR LE PUBLIC

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi sur la Banque du Canada pour prescrire, *inter alia*, le rachat par la Banque du Canada des 100,000 actions de la catégorie "A" de la Banque du Canada, dont la valeur au pair est de \$50 chacune, au prix de \$59.20 par actions, plus les dividendes accrûs; la diminution du capital-actions de la Banque du Canada de \$10,000,000 à \$5,000,000, divisés en 100,000 actions de \$50 chacune; et pour autoriser le ministre des Finances à remettre, à la Banque du Canada, pour ce rachat et cette diminution du capital-actions, 102,000 actions de la catégorie "B" de la Banque du Canada, dont la valeur au pair est de \$50 chacune, sur lesquelles 2,000 seront annulées et 100,000 seront échangées pour 100,000 nouvelles actions de \$50 chacune que la Banque du Canada délivrera au ministre des Finances; et pour verser à la Banque du Canada le montant additionnel nécessaire pour payer la différence entre le prix d'achat des actions qui doivent être rachetées (non compris tout montant versé sous forme de dividendes) et leur valeur au pair.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

COMITÉ DES SUBSIDES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On doit remarquer que, dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, la rubrique ordinaire "La Chambre de nouveau en comité des subsides" ne paraît pas parmi les mesures du Gouvernement. Cela est dû à ce que le comité des subsides a dû lever sa séance hier faute de quorum et qu'en conséquence

[Le très hon. Mackenzie King.]

il n'a pas fait rapport de l'état de la question et n'a pas demandé la permission de siéger de nouveau. Il faut maintenant une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Je propose donc, appuyé par l'honorable M. Dunning:

Que la Chambre se forme maintenant en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PRÉSENTATION LE 16 JUIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances): Sauf imprévu, je présenterai l'exposé budgétaire jeudi prochain.

MATÉRIEL DE GUERRE POUR LE ROYAUME-UNI

COMMANDES À EXÉCUTER AU CANADA—POLITIQUE EXTÉRIEURE ET RELATION ENTRE PAYS DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre): Je lis dans la *Gazette* de ce matin une dépêche annonçant que l'on est à distribuer pour environ \$200,000,000 de commandes de guerre du Royaume-Uni à divers établissements industriels canadiens. Cette dépêche laisse entendre que cela va obliger le Canada à prendre des décisions plus définitives à propos de sa politique étrangère et de ses relations avec le commonwealth britannique. Je désire demander au premier ministre si les arrangements relatifs à ces commandes de matériel de guerre ont été faits directement avec les établissements industriels. Ces arrangements ont-ils la sanction du Gouvernement et ce programme engage-t-il le Canada à faire des arrangements supplémentaires?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il est peut-être préférable que je laisse le ministre de la Défense nationale répondre à cette question. Je suis en mesure d'y répondre, mais je préfère laisser la parole à mon collègue.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre de la Défense nationale): J'ai lu l'article mentionné par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) et je désire l'assurer immédiatement que le ministère de la Défense nationale n'a pris aucune part, ni directement ni indirectement, à ces négocia-